

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JUIN 2010

Aujourd'hui vingt cinq Juin deux mil dix, à vingt heures trente, heure légale, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. DOOR, Maire, les Membres du Conseil Municipal dont les noms suivent :

Présents : M. DIGEON, Mme JEHANNET, M. SUPPLISSON, Mme GUITARD, M. FONTENEAU, M. MALET, Mme DURY, M. MENARD, Mme SCHWARTZ, M. COQUELIN, Mme DUBOIS, Mme TICOT, Mme PERRIN, Mme RIBEIRO, M. GUILLAUME, Mme DECHAMBRE, M. BURGUNDER, M. MIMOUN, M. REBOUL, M. NOTTIN, Mme POURVIN-SIROT,

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 4132-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ont donné délégation de vote :

- | | |
|------------------------------|--------------------------------|
| - Mme BUTOR à M. MALET | - Mme BABIN à Mme TICOT |
| - M. DUVAL à M. COQUELIN | - M. DEPERRIAUX à Mme JEHANNET |
| - Mme PARE à M. DOOR | - Mme RENSON à Mme RIBEIRO |
| - M. DANIEL à M. MENARD | - M. GUILLOTEAU à M. DIGEON |
| - M. VAILLANT à M. FONTENEAU | - Mme PIQUET à M. REBOUL |

Absent Excusé:

- M. PRAUD

--

Mme PERRIN remplit les fonctions de secrétaire.

--

RAPPORT DU MAIRE SUR LES DECISIONS PRISES DEPUIS LA SEANCE DU CONSEIL DU 1^{er} AVRIL 2010

*en vertu de la délégation du Conseil Municipal
au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Le Maire rend compte des décisions qu'il a prises depuis la séance du 1^{er} Avril dernier au Conseil Municipal qui lui en donne acte.

COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2009 – BUDGET DE LA VILLE

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du budget de la Ville dressé pour l'exercice 2009, par le Receveur Municipal.

Adopté à l'UNANIMITE.

COMPTE ADMINISTRATIF 2009 – BUDGET DE LA VILLE

Le Maire présente le compte administratif 2009 avant de quitter l'assemblée et de laisser la présidence à Monsieur MIMOUN au moment du vote.

| | |
|--|---------------------|
| ⇒total des dépenses 34 554 147,18 € | |
| Dépenses de fonctionnement de l'exercice | 22 339 184,20 € |
| Dépenses d'investissement de l'exercice..... | 9 259 955,12 € |
| Résultats reportés..... | - € |
| Restes à réaliser en fin d'exercice | 2 955 007,86 € |
| ⇒total des recettes 32 009 453,79 € | |
| Recettes de fonctionnement de l'exercice | 23 134 725,95 € |
| Recettes d'investissement de l'exercice | 8 513 468,11 € |
| Résultats reportés..... | 31 181,49 € |
| Résultats affectés..... | 330 078,24 € |
| Restes à réaliser en fin d'exercice | 3 185 583,94 € |
| d'où un excédent global de clôture de | 640 890,55 € |

Adopté à la MAJORITE par 25 voix POUR, 5 CONTRE (M. BURGUNDER, M. MIMOUN, M. REBOUL, Mme PIQUET, M. NOTTIN) et 1 ABSTENTION (Mme POURCIN-SIROT)

BUDGET DE LA VILLE – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2009

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

| | |
|--|----------------|
| ▶ Excédent de fonctionnement au 31.12.2009 | 1 125 619,99 € |
| ▶ Affectation obligatoire à la section d'investissement..... | 484 729,44 € |
| ▶ Affectation complémentaire en réserves | 165 844,75 € |
| ▶ Affectation à l'excédent reporté | 475 045,80 € |

Adopté à l'UNANIMITE.

COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2009 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du budget annexe de l'Eau dressé pour l'exercice 2009, par le Receveur Municipal.

Adopté à l'UNANIMITE.

COMPTE ADMINISTRATIF 2009 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Le Maire présente le compte administratif 2009 avant de quitter l'assemblée et de laisser la présidence à Monsieur MIMOUN au moment du vote.

| | |
|--|-------------|
| ⇒total des dépenses 51 108,56 € | |
| Dépenses de fonctionnement de l'exercice | 20 550,41 € |
| Dépenses d'investissement de l'exercice..... | 13 327,57 € |
| Résultats reportés..... | 7 244,10 € |
| Restes à réaliser en fin d'exercice | 9 986,48 € |

.../...

⇒ **total des recettes 57 977,02 €**

| | |
|--|-------------------|
| Recettes de fonctionnement de l'exercice | 26 204,72 € |
| Recettes d'investissement de l'exercice | 24 079,40 € |
| Résultats reportés..... | 448,80 € |
| Résultats affectés..... | 7 244,10 € |
| Restes à réaliser en fin d'exercice | - € |
| d'où un excédent global de clôture de | 6 868,46 € |

Adopté à la MAJORITE par 25 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (M. BURGUNDER, M. MIMOUN, M. REBOUL, Mme PIQUET, M. NOTTIN, Mme POURCIN SIROT).

**BUDGET ANNEXE DE L'EAU – AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION
DE L'EXERCICE 2009**

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

| | |
|--|------------|
| Excédent d'exploitation au 31.12.2009..... | 6 103,11 € |
| Affectation à l'excédent reporté..... | 6 103,11 € |

Adopté à l'UNANIMITE.

**COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2009 – BUDGET ANNEXE DE LA ZONE
D'ACTIVITES DE LA RUE DU PORT**

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du budget annexe de la zone d'activités de la rue du Port dressé pour l'exercice 2009, par le Receveur Municipal.

Adopté à l'UNANIMITE.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2009 – BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITES DE
LA RUE DU PORT**

Le Maire présente le compte administratif 2009 avant de quitter l'assemblée et de laisser la présidence à Monsieur MIMOUN au moment du vote.

⇒ **total des dépenses 2 915 995,96 €**

| | |
|--|----------------|
| Dépenses de fonctionnement de l'exercice | 1 372 234,16 € |
| Dépenses d'investissement de l'exercice..... | 1 372 197,98 € |
| Résultats reportés..... | 171 563,82 € |
| Restes à réaliser en fin d'exercice | - |

⇒ **total des recettes 2 915 995,96 €**

| | |
|--|----------------|
| Recettes de fonctionnement de l'exercice | 1 372 197,98 € |
| Recettes d'investissement de l'exercice | 1 372 197,98 € |
| Résultats reportés..... | 36,18 € |
| Résultats affectés..... | 171 563,82 € |
| Restes à réaliser en fin d'exercice | - |

d'où un résultat de clôture de **0,00 €**

Adopté à la MAJORITE par 28 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (M. REBOUL, Mme PIQUET, M. NOTTIN).

.../...

EMPLOI DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE – EXERCICE 2009

Conformément aux dispositions de l'article L 1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte au Conseil de l'affectation de la DSU. Cette dotation attribuée à la Ville en 2009 s'élève à 847 189 € et a été affectée à :

■ des dépenses de fonctionnement :

- des activités organisées en faveur des Jeunes 295 336 €
(activités organisées par les centres de loisirs,
Le service Jeunesse et le centre de loisirs sportif)
- Service « Vie dans la ville » 144 924 €
- Foyer-restaurant E. Cousin 218 328 €

■ des dépenses d'investissement :

- Travaux d'aménagement des équipements sportifs 188 601 €

DECISION MODIFICATIVE N° 1 – EXERCICE 2010

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative n° 1 du Budget Principal 2010 telle qu'elle est présentée et qui s'équilibre à la somme de 1 605 641,57 € se décomposant comme suit :

- ✚ 178 699,80 € pour la section de Fonctionnement
- ✚ 1 426 941,77 € pour la section d'Investissement

Adopté à la MAJORITE par 29 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (M. REBOUL, Mme PIQUET, M. NOTTIN).

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2010

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions ci-après, au titre de l'exercice 2010 :

CHAPITRE 923-331-6574 – ACTION CULTURELLE

- **Association Montargoise d'Animation** 393 €
La Ville reverse une subvention perçue de l'Etat dans le cadre
du CEL 2009 pour une action réalisée par l'AMA

CHAPITRE 928-8247-6574 – CONTRAT DE VILLE

- **Association « Les Petits Débrouillards »** 1 750 €

Adopté à l'UNANIMITE.

ADMISSIONS EN NON VALEUR – EXERCICE 2010

Vu l'état de produits irrécouvrables, dressé et certifié par M. le Receveur Municipal, le Conseil Municipal déclare admettre en non valeur la somme globale de 933,76 €.

- ⇒ sur location de jardin 434,36 €
- ⇒ sur droit de terrasse 313,61 €
- ⇒ sur emplacement Foire de la Madeleine 167,29 €
- ⇒ sur droits d'enseigne 9,50 €
- ⇒ sur cotisations ouvrières 9,00 €

Adopté à l'UNANIMITE.

PRIME A LA NAISSANCE D'ENFANTS MONTARGOIS : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CREDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE

Le Conseil Municipal décide d'allouer une prime à chaque naissance d'enfant montargois en 2010 dont les parents sont domiciliés et résident à Montargis.

Cette initiative est menée en partenariat avec le Crédit Agricole Centre Loire. Ainsi, une prime d'un montant de 40 € - dont 50 % à la charge de la Ville - sera versée sur un compte épargne ouvert auprès du Crédit Agricole.

Adopté à l'UNANIMITE.

REVALORISATION DES TARIFS DES FRAIS DE FOURRIERE MUNICIPALE

Conformément à l'arrêté du 2 Avril 2010 modifiant l'arrêté du 14 Novembre 2001 fixant les tarifs maxima des frais de fourrière, le Conseil Municipal adopte les tarifs tels que définis ci-dessous, à compter du 1^{er} Juillet 2010 :

| Frais de fourrière | Catégories de véhicules | Montant |
|-----------------------|-------------------------------|----------|
| Opérations préalables | Véhicules > à 3 t 5 | 22,90 € |
| | Véhicules particuliers | 15,20 € |
| | Autre véhicules immatriculés | 7,60 € |
| Enlèvement | Véhicules > à 3 t 5 | 122,00 € |
| | Véhicules particuliers | 110,00 € |
| | Autre véhicules immatriculés | 45,70 € |
| Garde journalière | Véhicules > à 3 t 5 | 9,20 € |
| | Véhicules particuliers | 4,60 € |
| | Autre véhicules immatriculés | 3,00 € |
| Expertise | Véhicules > à 3 t 5 | 91,50 € |
| | Véhicules particuliers | 61,00 € |
| | Autres véhicules immatriculés | 30,50 € |

Adopté à la MAJORITE par 29 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (M. REBOUL, Mme PIQUET, M. NOTTIN).

FIXATION DU TARIF D'ACQUISITION DE TELECOMMANDE D'ACCES RIVERAINS DES RUES DU PATIS, NEUVE DU PATIS ET IMPASSE DE LA RAFFINERIE

Dans le cadre des aménagements urbains des rues Triqueti, du Pâtis, Neuve du Pâtis, Du Cerceau et de l'Impasse de la Raffinerie, les règles de circulation desdites rues ont été modifiées. Ainsi, l'impasse de la Raffinerie, la rue Neuve du Pâtis et la rue du Pâtis sont-elles désormais interdites au stationnement et réservées à la circulation des riverains.

A cet effet, une borne automatique déclenchée à l'aide d'une télécommande restreint l'accès à ces 3 rues. Une télécommande par foyer sera remise à titre gracieux aux riverains concernés. Ces mêmes riverains auront toutefois la possibilité de faire l'acquisition d'une ou de plusieurs autres télécommandes contre paiement, au prix unitaire de 70,00 €.

Adopté à la MAJORITE par 29 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (M. REBOUL, Mme PIQUET, M. NOTTIN).

.../...

**RETRAIT DE LA COMMUNE DE CEPOY DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'AMENAGEMENT DU BASSIN DU SOLIN**

Le Conseil Municipal accepte le retrait de la commune de Cepoy du Syndicat Intercommunal du Solin, sachant qu'elle n'est pas traversée par le Solin et ne possède pas de bassin versant.

Adopté à l'UNANIMITE.

**DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE POUR SIEGER
AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU C.H.A.M.**

Conformément aux articles L 2121-33 et L 2121-21 du Code Général des Collectivités territoriales, le Conseil Municipal a désigné à la majorité absolue Madame PARE pour représenter la commune au Conseil de surveillance du C.H.A.M.

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS 2009

Conformément à la Loi 95-127 du 8 Février 1995 relative à la prévention de la corruption, reprise par les articles L 2241-1 et 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte au Conseil Municipal, qui en prend acte, des acquisitions et cessions opérées pour l'année 2009.

ACQUISITIONS 2009

| Nature du bien | Localisation | Identité du cédant | Date acquisition | Condition d'acquisition |
|------------------------|---|---------------------------|--|---|
| Bord d'eau | rue du Puiseaux AR 131 1 228 m ² | Lebert Marthe | acte du 17/7/9 Maître Croison | 1 € (frais 150 + 336,49) Acquisition amiable. Délibération du 13/2/2009 |
| Bord d'eau | rue du Puiseaux AR 132 705 m ² | Lafond Marie-Claude | acte du 17/7/9 Maître Croison | 1 € (frais 150 + 332,8) Acquisition amiable. Délibération du 13/2/2009 |
| Bureaux contre terrain | rue du fg de la Chaussée AL 280 lots 155, 159, 161, 162, 166, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 208, 231, 235, 236 | Conseil Général du Loiret | acte d'échange du 06/3/2009 Maître Andaloussi | 1 € (frais 5 977,43) échange amiable Délibération du 24.10.2008 |

CESSIONS 2009

| Nature du bien | Localisation | Origine de propriété | Identité cédant | Identité cessionnaire | Condition cession |
|------------------------|---|--|--------------------|---------------------------|---|
| Terrain nu | rue Paul Doumer AH 735 - 710 m ² AH 715 - 911 m ² AH 686 - 1 093 m ² AH 685 - 50 m ² (indivision) AH 690 - 954 m ² AH 660 - 1 000 m ² | AH 735 - acquisition amiable auprès consorts Rietch - acte du 22/6/6 AH 715 - acquisition amiable auprès succession Pesty - acte du 4/11/5 AH 686 et 685 - préemption auprès M. Roggiani - acte du 30/4/1 AH 690 - acquisition amiable auprès consorts Rietch - acte du 19/7/1 AH 660 - préemption auprès consorts Bardu - acte du 19/6/97 | Ville de Montargis | CCI du Loiret | 74 688 HT Vente amiable. Délibération du 15.02.2007. Acte du 23.06.2009 Maître Croison |
| Terrain contre Bureaux | rue du fg de la Chaussée AL 332 2 834 m ² | acquisition amiable auprès SEMPEL acte du 14/10/1975 Maître Roux/Tilmont | Ville de Montargis | Conseil Général du Loiret | 1 € (frais 5 977,43) échange Acte du 06/03/2009 Maître El Andaloussi Délibération du 24.10.2008 |
| Terrain | rue de Lattre de Tassigny AS 362 - 360 816 m ² - 373 m ² | antérieure au 01/01/1956 | Ville de Montargis | Logem Loiret | 1 € vente amiable Acte du 17-9-9 Maître Louessard Délibération du 13-2-9 |

BAIL EMPHYTEOTIQUE 2009 : NEANT

**AMENAGEMENT DE LA PLACE DU PATIS – TRAVAUX SUR VOIES COMMUNAUTAIRES
AUTORISATION A M. LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N° 4 A LA CONVENTION DE
MANDAT AVEC L'AME**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant n° 4 à la convention de mandat conclue entre la Ville de Montargis et l'AME pour la répartition technique et financière des travaux d'aménagement de la Place du Pâtis, prenant en compte le coût définitif de l'opération et portant la part de l'AME à 1 419 444,24 €.

Adopté à la MAJORITE par 29 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (M. REBOUL, Mme PIQUET, M. NOTTIN).

NETTOIEMENT DES ESPACES PUBLICS DE CIRCULATION, ENTRETIEN DES ESPACES VERTS, DES BATIMENTS COMMUNAUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS : AUTORISATION A M. LE MAIRE DE SIGNER LES MARCHES

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises qui seront retenues par la Commission d'Appel d'Offres, suite à la consultation scindée en 9 lots :

Lot n° 1 - Nettoyement des espaces publics de circulation

Lot n° 2 - Taille arbustes, haies, rosiers et entretien vivaces

Lot n° 3 - Tontes

Lot n° 4 - Débroussaillage

Lot n° 5 - Tontes, taille arbustes, haies, rosiers, entretien vivaces et débroussaillage

Lot n° 6 - Divers petits travaux d'entretien

Lot n° 7 - Entretien ménager des bâtiments communaux et équipements sportifs

Lot n° 8 - Nettoyage des vitres des bâtiments communaux et équipements sportifs

Lot n° 9 - Entretien des sanitaires publics

Adopté à la MAJORITE par 29 voix POUR et 3 CONTRE (M. REBOUL, Mme PIQUET, M. NOTTIN)

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE VOIRIES AUX ABORDS DE L'EGLISE SAINTE-MADELEINE : AUTORISATION A M. LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N° 1 AU MARCHÉ

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant n° 1 à passer avec l'Entreprise COLAS CENTRE OUEST, agence MEUNIER d'un montant de 95 466,86 € H.T., ce qui porte le nouveau montant du marché de 368 277,59 € HT à 463 744,45 € HT, et reporter la date contractuelle de fin de travaux au 19 juillet 2010.

Adopté à la MAJORITE par 29 voix POUR et 3 CONTRE (M. REBOUL, Mme PIQUET, M. NOTTIN)

CONVENTION AVEC LE SMIRTOM POUR LA MISE EN PLACE, L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE DE COLONNES ENTERREES

Le Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de la Région de Montargis se propose de mettre en œuvre, en partenariat étroit avec les communes ou communautés, un programme d'installation de colonnes enterrées destinées à la collecte séparative des déchets ménagers et assimilés.

Le Conseil Municipal autorise donc Monsieur le Maire à signer la convention générale et la convention particulière dite « Triqueti », correspondant à la mise en place de 4 colonnes enterrées sur le square Du Cerceau, avec le SMIRTOM.

Adopté à l'UNANIMITE.

RECONSTRUCTION DE L'ECOLE JEAN MOULIN : AUTORISATION A M. LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N° 1 AU LOT 2 - VRD

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à passer avec l'entreprise MEUNIER, Agence de COLAS CENTRE OUEST, correspondant à la pose de tuyaux et la création de regards, d'un montant de 8 459,25 € H.T., ce qui porte le nouveau montant du marché de 207 533,65 € HT à 215 992,90 € HT.

Adopté à l'UNANIMITE.

RESTAURATION INTERIEURE DE L'EGLISE SAINTE-MADELEINE - TRAVAUX DE RESTAURATION DES CHAPELLES ET DU CHŒUR (TRANCHE FERME) DU DEAMBULATOIRE ET DE LA NEF (TRANCHE CONDITIONNELLE) : AUTORISATION A M. LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N° 1 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant avec Messieurs MARTIN, Architecte en chef des Monuments Historiques, et ASSELIN, Vérificateur des Monuments Historiques, portant réajustement du montant des honoraires de la Maîtrise d'œuvre par rapport au montant réel des travaux, la plus value des honoraires architecte s'établissant à 11 307,75 € HT (rémunération initiale 81 572,86 € HT) et celle concernant le vérificateur à 2 725, 59 € HT (rémunération initiale : 12 762,30 € HT).

Adopté à l'UNANIMITE.

FOURNITURE ET LIVRAISON A DOMICILE DE REPAS FABRIQUES EN LIAISON FROIDE, DESTINES AU PERSONNES AGEES A PARTIR DE 60 ANS ET AUX PERSONNES HANDICAPEES DE MONTARGIS : AUTORISATION A M. LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHE

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise qui sera retenue par la Commission d'Appel d'Offres, pour une durée de 12 mois reconductible 3 fois, c'est-à-dire 48 mois, le marché en cours arrivant à échéance le 20 juillet 2010.

Adopté à l'UNANIMITE.

RENOVATION URBAINE DU QUARTIER DU PLATEAU : AUTORISATION A M. LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N° 4 A LA CONVENTION CONCLUE AVEC L'ANRU

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 4 à la convention passée avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, permettant d'actualiser les calendriers opérationnels, d'intégrer les évolutions du projet et le détail des opérations suite à l'identification du foncier nécessaire pour la réalisation des programmes de reconstitution de l'offre, d'intégrer les opérations nouvelles introduites dans le cadre du plan de relance et d'actualiser les conditions de financement des diverses actions.

Adopté à l'UNANIMITE.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE POUR LES ENFANTS SCOLARISES HORS DE LEUR COMMUNE DU DOMICILE LEGAL POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2010/2011

Au terme d'un accord conclu entre les différentes communes de l'AME, le Conseil Municipal fixe la participation aux frais de scolarité pour les enfants scolarisés hors de leur commune de domicile légal, pour l'année scolaire 2010/2011, à :

- 470 euros pour un enfant scolarisé en primaire,
- 800 euros pour un enfant scolarisé en maternelle

Adopté à l'UNANIMITE.

**FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES RASED : DEMANDE DE SUBVENTION
AUPRES DU CONSEIL GENERAL DU LOIRET AU TITRE DE L'ANNEE SCOLAIRE
2009/2010**

Les personnels des deux réseaux d'aide spécialisée ayant demandé la fourniture d'un matériel spécial pour l'année scolaire 2009/2010, le Conseil Municipal sollicite du Département une subvention la plus élevée possible au titre de sa participation aux dépenses de fonctionnement des deux Réseaux d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté de Montargis.

Adopté à l'UNANIMITE.

**EDUCATION MUSICALE DANS LES ECOLES : DEMANDE DE SUBVENTION
AUPRES DU CONSEIL GENERAL DU LOIRET AU TITRE DE L'ANNEE SCOLAIRE
2009/2010**

Le Conseil Municipal sollicite l'aide financière du Département, conformément aux dispositions édictées par le Conseil Général, pour l'Enseignement Musical dispensé dans les Ecoles Primaires de Montargis durant l'année scolaire 2009/2010.

Adopté à l'UNANIMITE.

**EXONERATION DE LA TAXE SUR LES SPECTACLES POUR L'ENSEMBLE DES
COMPETITIONS SPORTIVES ORGANISEES PAR LES ASSOCIATIONS SPORTIVES
DE MONTARGIS, DURANT L'ANNEE 2011**

Le Conseil Municipal décide d'exonérer de l'impôt sur les spectacles, durant l'Année 2011, sur la commune de Montargis, l'ensemble des compétitions sportives organisées par les Associations sportives montargaises - sous l'égide des Fédérations sportives agréées par le Ministre des Sports, dans les conditions fixées par les articles 16 et 17 de la loi n° 84-610 du 17 Juillet 1984.

Adopté à l'UNANIMITE.

**CAMPING INTERCOMMUNAL DE LA FORET : GRATUITE D'ACCES AU
COURT DE TENNIS AU BENEFICE DES CAMPEURS POUR L'ETE 2010**

Considérant que cette mesure, très appréciée des touristes, favorise la fréquentation du Camping de la Forêt, le Conseil Municipal décide d'accorder la gratuité d'accès à un court de tennis au bénéfice des usagers du Camping intercommunal de la Forêt, pour la saison estivale 2010.

Adopté à l'UNANIMITE.

TARIFS DU PROGRAMME D' ANIMATIONS ETE 2010 DU SERVICE JEUNESSE & SPORT

Le Conseil Municipal fixe les tarifs des stages sportifs d'été comme suit (transport, repas, activités compris) :

| Code | Stages | Places | Tarifs |
|-------|--|--------|--------|
| CLS 1 | Du 12 au 16 juillet : « Cocktail d'activités explosives » | 15 | 25 € |
| CLS 2 | Du 19 au 23 juillet : « Comédie musicale » | 15 | 50 € |
| CLS 3 | Du 19 au 23 juillet : « Hisse la voile et roule ta bosse » | 15 | 25 € |
| CLS 4 | Du 26 au 30 juillet « Sport toi bien » | 15 | 40 € |
| CLS 5 | Du 02 au 06 août « Semaine style » | 15 | 35 € |
| CLS 6 | Du 16 au 20 août « Grand bol d'air » | 15 | 25 € |
| CLS 7 | Du 23 au 27 août « 100 % sport » | 15 | 25 € |

Adopté à l'UNANIMITE.

PROJET DE REHABILITATION DE LA PISCINE DU LAC : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Dans le cadre du projet de réhabilitation de la Piscine du Lac, une évaluation du coût des travaux a été réalisée et laisse apparaître un investissement d'environ 3 500 000 €.

Aussi, le Conseil Municipal autorise t-il M. le Maire à solliciter le soutien financier du Conseil Régional du Centre, du Conseil Général du Loiret, du CNDS, et de tous les financeurs potentiels.

Adopté à l'UNANIMITE.

TARIFS DE DEUX SPECTACLES ORGANISES A LA SALLE DES FETES : TOURNEE DES ANNEES 80 ET PIERRE PALMADE

Le Conseil Municipal adopte les tarifs ci-après pour les deux spectacles : **la Tournée des Années 80** le 16 Novembre 2010 et **Pierre PALMADE** le 18 Décembre 2010 :

En parterre :

- 360 places à 40 € (15 premiers rangs)
- 288 places à 35 € (12 rangs suivants)
- 48 places à 25 € (2 derniers rangs)

En balcon :

- 110 places à 40 € (balcon face)
- 152 places à 35 € (balcons côtés)

Adopté à l'UNANIMITE.

TARIFS 2010/2011 DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE

Considérant la nécessité de revaloriser certains tarifs du Conservatoire qui n'ont pas été réévalués depuis la rentrée 2007-2008, le Conseil Municipal fixe les tarifs pour l'année scolaire 2010/2011, comme suit :

| DROIT D'INSCRIPTION ANNUEL Par élève A acquitter dès le début des cours | 30 € | | | |
|--|---|--------------|--------------------|--------------|
| Tarifs | Montargis et Communes conventionnées * | | Hors Communes | |
| | Enfant et étudiant | Adulte | Enfant et étudiant | Adulte |
| Cours de Danse | | | | |
| Forfait comprenant un cours de danse, un cours de Formation Musicale, et un cours de pratique collective | 158 € | 213 € | 326 € | 430 € |
| Classes d'enseignement instrumental et vocal | | | | |
| Forfait comprenant un cours d'instrument, un cours de Formation Musicale, et un cours de pratique collective | 184 € | 245 € | 380 € | 502 € |
| Formation Musicale seule | | | | |
| Pour les enfants à partir de CE1 et Adultes | 61 € | 82 € | 127 € | 167 € |
| Ecriture/Analyse/Harmonie | | | | |
| Séances de 2 h hebdo (sans instrument) | 207 € | 276 € | 409 € | 540 € |
| Jardin, Eveil musical et corporel | | | | |
| Pour les enfants de Moyenne et Grande section maternelle | 122 € | Pas concerné | 253 € | Pas concerné |
| Initiation Instrumentale et corporelle | | | | |
| Pour les enfants de CP (GS sur demande), forfait comprenant un cours instrumental collectif, un cours d'initiation musicale et corporelle ainsi que les prêts d'instruments. | 184 € | Pas concerné | 380 € | Pas concerné |
| Pratique d'ensemble | 21 € | 21 € | 21 € | 27 € |

* les adultes demandeurs d'emploi et retraités s'acquitteront des tarifs enfants et étudiants.

Adopté à l'UNANIMITE.

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION DES AMIS DU
CONSERVATOIRE DE MONTARGIS (ACM) POUR LA MISE A DISPOSITION
PAR LA VILLE D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association des Amis du Conservatoire de Montargis confiant à l'association la gestion et la maintenance du parc instrumental mis à disposition des élèves durant l'année scolaire.

Adopté à l'UNANIMITE.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Considérant les tableaux d'avancement de grade et promotion interne pour l'année 2010, le Conseil Municipal procède à la création des postes nécessaires.

Adopté à l'UNANIMITE.

**MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN EMPLOI DE PROFESSEUR
D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE**

Vu le nombre d'élèves et la répartition du temps pédagogique pour l'enseignement du hautbois, le Conseil Municipal décide de diminuer le temps de travail d'un professeur d'enseignement artistique de classe normale, le portant de 11 h à 10 h à compter du 1^{er} Juillet 2010.

Adopté à l'UNANIMITE.

MODALITES DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT

Le Conseil Municipal procède à la mise à jour des conditions et modalités de remboursement des frais de déplacement, conformément aux modifications portées par décret n°2007-23 du 5 janvier 2007.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 50.

Jean-Pierre Door,
Député-maire de Montargis